



# Document d'Entrée en Relation

Conformément à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des Assurances

Client(s) :

## SG CONSEIL ET PATRIMOINE

Entreprise réglementée et contrôlée représentée par Stéphane GARCIN

SG CONSEIL & PATRIMOINE est une société SARL au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé au 29, avenue du Royaume-Uni 13140 MIRAMAS, immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE sous le numéro 538035270 et représentée par Stéphane GARCIN.

Ses activités sont : Agent immobilier, Courtier en Assurance, Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement.

Le code NAF/APE de la société est 4619B. Le code TVA de la société est FR 20538035270.

Tél : 06 99 11 56 78 – Fax : 04 13 33 75 58

Site web : [www.sgconseiletpatrimoine.com](http://www.sgconseiletpatrimoine.com)

E-mail : [contact@sgconseiletpatrimoine.com](mailto:contact@sgconseiletpatrimoine.com)

## Présentation de l'entreprise

SG CONSEIL & PATRIMOINE, SARL au capital de 1500 €, est un cabinet indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine et en investissement immobilier, fondé et dirigé par Stéphane GARCIN.

Experts en stratégie patrimoniale depuis plus de 9 ans, nous avons développé notre savoir-faire pour apporter une solution globale ou réponses spécifiques aux demandes des particuliers.

Aujourd'hui, SG CONSEIL & PATRIMOINE s'appuie sur ses compétences dans les domaines juridiques, immobilier, notarial, fiscal en matière d'assurances et de financement pour proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- Les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- Le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ?
- Le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte ?
- Les marchés sont volatiles : comment optimiser mon épargne ?

Notre entreprise justifie des garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités souscrite auprès de ZURICH Insurance PLC.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que SG CONSEIL & PATRIMOINE doit vous avoir communiquées dès le début de la relation. SG CONSEIL & PATRIMOINE est seul destinataire des informations recueillies.

*Vous êtes un particulier, un chef d'entreprise ou vous exercez en profession libérale,  
Vous avez besoin d'une assistance impartiale dans l'analyse et l'organisation  
de vos affaires financières et patrimoniales.*

### RETRAITE

Parce que la retraite se construit  
à chaque étape de sa vie professionnelle

Nous vous conseillons dans la mise en œuvre d'une  
stratégie patrimoniale adaptée à vos objectifs pour  
optimiser votre qualité de vie pendant la retraite.

### PREVOYANCE

Parce que mieux vaut prévoir  
les difficultés que de les subir

Nous vous proposons les solutions les plus adaptées  
à votre environnement pour ne jamais en faire  
un sujet d'inquiétude.

### DEFISCALISER

Parce que votre pression fiscale  
devient trop importante

Nous vous accompagnons dans la mise en œuvre  
d'une stratégie patrimoniale adaptée à vos objectifs  
pour maîtriser votre imposition.

### AIDER SES ENFANTS

Parce que l'assistance commence par celle que  
l'on accorde à ses enfants

Nous vous aidons à rendre cette assistance efficace,  
sans mettre en difficulté votre équilibre patrimonial,  
présent ou futur.

## Statuts légaux

SG CONSEIL & PATRIMOINE est inscrit au Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance auprès de l'ORIAS ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) sous le numéro 12068883.

SG CONSEIL & PATRIMOINE est titulaire de la Carte de Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce numéro CPI 1310201500000263 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ([www.cci.fr/web/trouver-un-professionnel-de-l-immobilier](http://www.cci.fr/web/trouver-un-professionnel-de-l-immobilier))

SG CONSEIL & PATRIMOINE est soumis à la réglementation relative aux activités suivantes :

➤ COURTIER D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE (COA)  
COURTIER C

SG CONSEIL & PATRIMOINE est inscrit sous le numéro 12068883 auprès de l'ORIAS, placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))

RCP Zurich Insurance PLC d'un montant de 2 500 000 € par année d'assurance sous le numéro 7400026945.

Garantie Financière Zurich Insurance PLC d'un montant de 115 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 7400026945.

SG CONSEIL & PATRIMOINE est adhérent à l'ANACOFI ASSURANCES ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

➤ COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (COBSP)

SG CONSEIL & PATRIMOINE est inscrit dans la catégorie au Registre des Intermédiaires en Assurances auprès de l'ORIAS sous le numéro 12068883.

RCP Zurich Insurance PLC d'un montant de 2 000 000 € par année d'assurance sous le numéro 7400026945.

Garantie Financière Zurich Insurance PLC d'un montant de 115 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 7400026945.

SG CONSEIL & PATRIMOINE est adhérent à l'ANACOFI IOBSP ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

➤ AGENT IMMOBILIER

Conformément à la Loi n°70-9 portant sur les activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce, SG CONSEIL & PATRIMOINE est titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 1310 2015 000 000 263 délivrée par la Chambre de Commerces et de l'Industrie de Marseille Provence.

RCP Zurich Insurance PLC d'un montant de 1 000 000 € par année d'assurance sous le numéro 7400026945.

Garantie Financière Zurich Insurance PLC d'un montant de 110 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 7400026945.

SG CONSEIL & PATRIMOINE est adhérent à l'ANACOFI IMMO ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

## Nos partenaires

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires dans le cadre de ses statuts réglementés.

Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires.

SG CONSEIL & PATRIMOINE entretient des liens significatifs de nature commerciale avec les partenaires suivants :

➤ Ouest Provence Habitat – Promoteur immobilier.

Elle n'a aucune obligation de chiffres d'affaires avec ses partenaires. La liste des partenaires, compagnies et fournisseurs, reste en permanence ouverte pour rester en phase avec l'offre du marché. Elle peut être obtenue, par le client, sur simple demande.

La société SG CONSEIL & PATRIMOINE n'a pas de participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou de capital de la société détenu par un établissement de crédit ou de paiement, ni par une compagnie d'assurance ou de promoteur.



## Modalités de rémunération

### Intermédiaire en Assurance

Notre rémunération se compose de frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur, de frais sur les versements complémentaires et/ou sur les arbitrages, sur les frais de gestion sur les fonds.

Le détail de la rémunération du conseiller, agissant en tant qu'intermédiaire, peut-être obtenu par le client sur simple demande.

### Intermédiaire en Opérations de banque et Services de paiement

Notre rémunération se compose d'honoraires de courtage, à la charge du client et de rétrocession de commission par le partenaire bancaire.

Le détail de la rémunération du conseiller, agissant en tant qu'intermédiaire, peut-être obtenu par le client sur simple demande.

Nous vous rappelons, qu'en application de l'article L 519-6 du Code Monétaire et Financier, « Il est interdit à toute personne physique ou morale qui apporte son concours, à quelque titre que ce soit et de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, à l'obtention ou à l'octroi d'un prêt d'argent, de percevoir une somme représentative de provision, de commission, de frais de recherche, de démarches, de constitution de dossier ou d'entremise quelconque, avant le versement effectif des fonds prêtés. Il lui est également interdit, avant la remise des fonds et de la copie de l'acte, de présenter à l'acceptation de l'emprunteur des lettres de change, ou de lui faire souscrire des billets à ordre, en recouvrement des frais d'entremise ou des commissions. »

Nous vous informons que la souscription d'un contrat de crédit est susceptible d'avoir de sérieuses conséquences sur votre situation financière et sur vos biens placés, le cas échéant, en garantie. En cas d'impayés afférents au(x) crédit(s) sollicité(s), vous pourriez être redevable à l'égard de l'établissement de crédit du capital restant dû majoré d'intérêts de retard ainsi que d'une indemnité.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

### Intermédiaire en Transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Pour tout acte d'intermédiation en transaction sur immeubles et fonds de commerce, la société SG CONSEIL & PATRIMOINE est rémunérée par les promoteurs ou par les vendeurs et/ou les acquéreurs et par les bailleurs et/ou les locataires en fonction du mandat de vente ou de location.

Le détail de la rémunération du conseiller, agissant en tant qu'intermédiaire pour les programmes immobiliers neufs, peut-être obtenu par le client sur simple demande, les honoraires de transaction pour les locations, les ventes dans l'ancien et la gestion sont affichés en agence et peuvent être obtenus par la client sur simple demande.

## Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Du fait de ses agréments, la société SG CONSEIL & PATRIMOINE est soumise au respect du Titre VI du livre V du Code Monétaire et Financier, incluant, le cas échéant, des déclarations obligatoires à TRACFIN (<http://www.economie.gouv.fr/tracfin/accueil-tracfin>), la cellule de renseignement financier française.

En conséquence SG CONSEIL & PATRIMOINE se doit notamment mais pas uniquement de collecter des informations auprès de ses clients, des justificatifs sur leur identité et la provenance de leurs fonds.

## Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise SG CONSEIL & PATRIMOINE peut être contacté selon les modalités suivantes

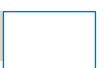
Par téléphone : 06.99.11.56.78

Par mail : [contact@sgconseiletpatrimoine.com](mailto:contact@sgconseiletpatrimoine.com)

Par courrier : SG CONSEIL & PATRIMOINE – Service réclamation  
29, avenue du Royaume-Uni 13140 MIRAMAS

SG CONSEIL & PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants ;

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.



**Médiateur de l'AMF**  
17, place de la Bourse  
75082 PARIS Cedex 02  
[www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html)

**Médiateur de l'Assurance**  
TSA 50110  
75441 Paris Cedex 09  
[www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur](http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur)

## Résolutions des différends

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente lettre de mission, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation de l'association professionnelle suivante :

**Médiateur de l'ANACOFI**  
92, Rue d'Amsterdam  
75009 Paris

A défaut d'accord, le litige sera tranché par la Tribunal du ressort du domicile du défendeur.

## Données personnelles

Les informations recueillies à partir du formulaire « Questionnaire Patrimonial » font l'objet d'un traitement informatique destiné à la société SG CONSEIL & PATRIMOINE dans le cadre de sa mission et pour la finalité de la mission confiée.

Conformément à la Loi 'Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à SG CONSEIL & PATRIMOINE au siège de la société.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Je soussigné(e)/Nous soussignons .....

Atteste(ons) avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document et en accepte(ons) les conditions.

Fait à ....., le ...../...../..... en 2 exemplaires originaux dont un pour le client et un pour la société SG CONSEIL & PATRIMOINE.

SIGNATURE(S) :  
*Précédée de la mention « Lu et approuvé »*

